

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 4 mars 2024** à 19h30, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
2048, rue de la Vallée Lot 6 419 467 Zone ID-17	Autoriser la création du lot 6 621 294 avec une largeur de 8,5 m au lieu de 50 m, du lot 6 621 295 avec une largeur de 18,70 m au lieu de 50 m et du lot 6 621 296 avec une largeur de 18,90 m au lieu de 50 m en remplacement du lot 6 418 467 du cadastre du Québec	Article 4.8 Règlement de lotissement n°16-643 Normes de lotissement applicables dans les zones de type « Îlot déstructurés (ID) »

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 19^e jour du mois de février 2024.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière